



Filière & marché

Filière recyclage des déchets d'activités économiques

Les évolutions législatives et les enjeux

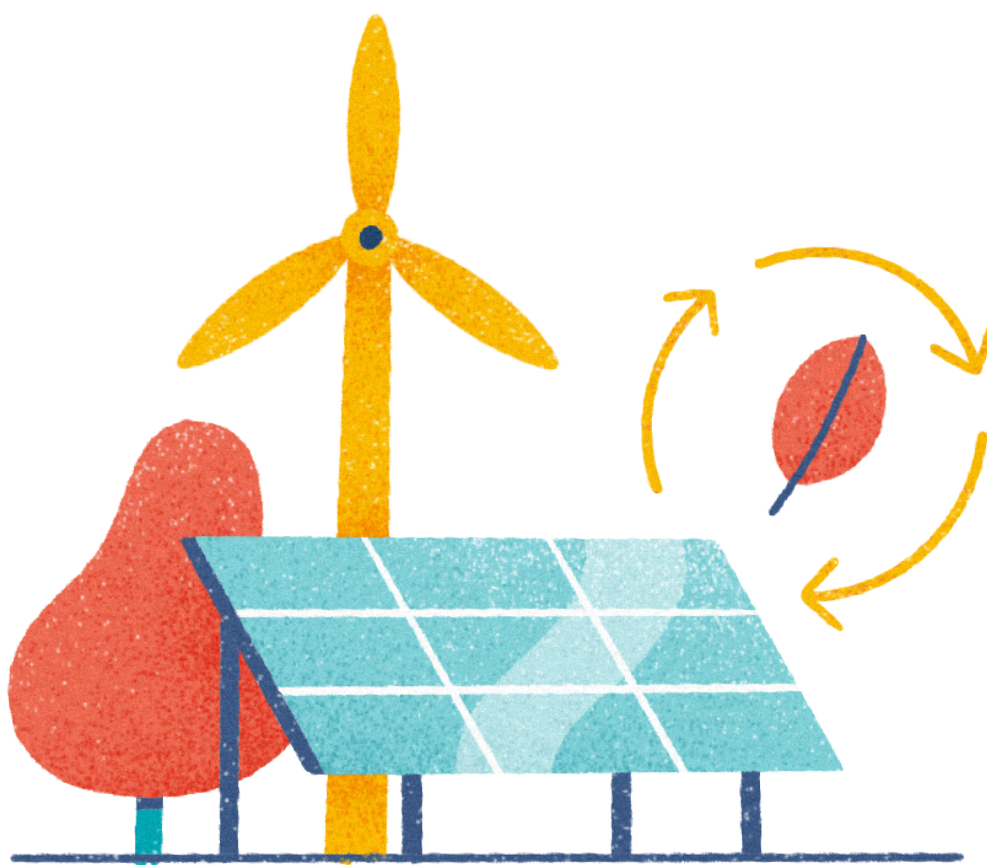
Renforcement des obligations et innovations réglementaires en faveur de l'économie circulaire

Une évolution réglementaire majeure dans le domaine de la valorisation des déchets d'activités économiques est la loi antigaspillage pour une économie circulaire (AGEC), promulguée le 10 février 2020. Cette législation vise à transformer le modèle économique linéaire traditionnel en un modèle circulaire, en renforçant les obligations de tri à la source et de collecte séparée pour les professionnels. L'obligation de valorisation des biodéchets par les professionnels est ainsi rentrée en vigueur le 1er janvier 2024. Depuis le 1er janvier 2025, le « tri 9 flux » oblige les entreprises à trier séparément 9 types de déchets : papiers-cartons, métal, plastique, verre, bois, plâtre, fraction minérale, biodéchets et textiles. Deux filières permettent de valoriser les biodéchets : le compostage et la méthanisation.

Depuis 2025, tous les établissements doivent trier les déchets textiles, tandis que des mesures sont mises en place pour améliorer la qualité du tri et harmoniser les consignes de recyclage à l'échelle nationale. Cette loi encourage ainsi une gestion plus efficace des déchets, favorisant leur valorisation et réduisant l'impact environnemental.

Les réglementations sur les biodéchets et les déchets textiles incarnent des innovations majeures en transformant les pratiques de gestion des déchets et en stimulant l'économie circulaire.

Les enjeux de la filière de recyclage des DAE



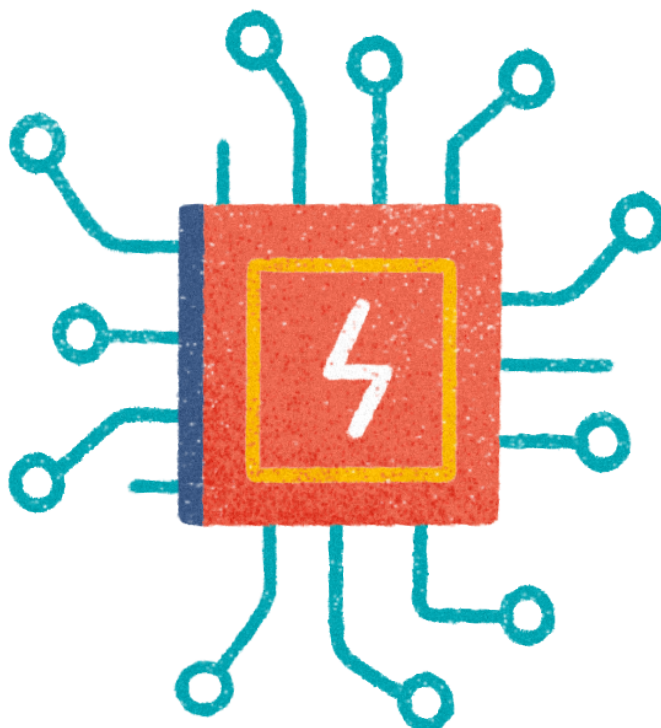
Développer le recyclage : Le recyclage des DAE représente une opportunité économique pour les entreprises. Toutefois, il s'agit également d'un défi financier et organisationnel. Une meilleure valorisation permet aux entreprises de limiter les frais d'élimination (enfouissement, incinération). Selon l'ADEME, l'optimisation du tri et du réemploi peut réduire de 15 à 30 % les coûts de gestion des déchets pour certaines industries.

Le développement de filières de recyclage performantes favorise l'émergence d'activités nouvelles, telles que la régénération plastique ou le recyclage du bois. Ces filières créent de l'emploi local et favorisent l'attractivité industrielle du territoire.



Améliorer la connaissance des acteurs régionaux et permettre leur adaptation : La filière du recyclage des DAE en Pays de la Loire est en pleine phase de transformation. Le développement des réseaux, comme la Fédération professionnelle des Entreprises du Recyclage, du Réemploi et de l'Economie Circulaire pour le recyclage ou le Syndicat National des Entrepreneurs de la Filière Déchets (SNEFiD) pour la gestion des déchets industriels, facilite la montée en compétence des entreprises du secteur.

L'adaptation des acteurs passe aussi par une meilleure intégration des matériaux recyclés (MPR) dans les chaînes de production. En cas d'incorporation de matières premières de recyclage des économies de matières premières peuvent être générées. Enfin, la sensibilisation des entreprises productrices de déchets à une gestion plus optimisée de leurs flux devient un levier essentiel pour améliorer la performance de la filière régionale.



L'innovation technologique : L'Intelligence Artificielle (IA) et les solutions de traçabilité numérique jouent un rôle clé dans l'optimisation du tri et la valorisation des matières recyclables. L'intégration de systèmes de tri optique couplés à l'IA permet une reconnaissance plus fine des matériaux et améliore le taux de recyclage. Ces technologies, comme celles déployées par le groupe Brangeon en Pays de la Loire, automatisent le tri et réduisent les erreurs de séparation, augmentant ainsi la qualité des matières valorisables. De plus, la traçabilité des déchets grâce aux capteurs intelligents et aux algorithmes d'apprentissage automatique facilite le suivi des flux de déchets en temps réel, garantissant une gestion plus efficace et limitant les pertes.